



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/09/2023**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉ : M. PALAGONIA par Mme PIROUD

ABSENTS : Mmes ADAMO – AUDIBERT C – ROUX et MM. AUDIBERT R – DALIBARD – KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Groupement de commandes pour l'acquisition
de terminaux téléphoniques reconditionnés**

Le Maire expose,

VU le code de la commande public, et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,

VU le courrier de la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 25 juillet 2023,

CONSIDERANT que les terminaux mobiles constituent des outils indispensables à une grande partie des agents communaux

CONSIDERANT l'intérêt d'un contrat unique de fourniture de terminaux téléphoniques reconditionnées pour limiter les coûts d'acquisition.

CONSIDERANT que la commune dispose d'une trentaine de téléphones et que le montant maximum alloué par an à l'acquisition de nouveaux smartphones s'élève à 3000 euros.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu

APPROUVE la création d'un groupement de commandes initié par la Métropole Nice Côte d'Azur,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive correspondante de ce groupement de commandes

APPROUVE le choix de la Métropole Nice Côte d'Azur en qualité de coordonnateur de ce groupement de commandes et de pouvoir adjudicateur de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

